



www.sedlj.ca

Le Synergique

Vos nouvelles
syndicales

Mot de la présidente

Au moment d'écrire ces lignes, je ne connais pas encore le parti politique qui formera le prochain gouvernement, mais je m'attends à une soirée électorale très très longue... Mais je peux dire que quel qu'il soit, le gouvernement au pouvoir sera sous la loupe du mouvement *POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE (PEP)*, créé à l'initiative de la FSE-CSQ, qui a signifié plusieurs priorités des enseignantes et enseignants, notamment : une composition de classe équilibrée et des services suffisants pour les élèves, la reconnaissance de l'autonomie professionnelle, une charge de travail respectueuse et une rémunération à la hauteur du travail accompli.

En plus de cette campagne électorale où notre équipe de commandos a contribué à rendre visible les priorités des enseignantes et enseignants, nous avons déjà tenu une première Assemblée générale afin de présenter l'Entente de principe sur l'Entente locale 2015-2020. Nous avons été agréablement surpris : le nombre de membres présents et le résultat du vote confirment tout le support et la confiance que vous avez envers vos représentants. Un gros merci et soyez assurés que nous continuerons de travailler avec vous pour l'amélioration de

Volume 17 # 2

Le 2 octobre 2018

nos conditions de travail et le respect de nos droits. Car il y a plusieurs chantiers qui nous attendent, et nous aurons besoin de vous!

Aussi, comme vous le lirez dans cette édition du Synergique, d'ici le 16 novembre, nous procédons à la première phase de consultation sectorielle et intersectorielle pour la prochaine ronde de négociation nationale 2020. Votre participation et votre implication est extrêmement importante dès le début du processus afin d'élaborer une demande syndicale qui nous ressemble et qui nous rassemble! Nos demandes syndicales doivent être déposées au gouvernement au plus tard fin octobre 2019.

En terminant, nous pouvons vous annoncer officiellement que le poste de la vice-présidence sera vacant au 30 juin 2019. Exceptionnellement, nous prévoyons débiter le processus d'élection au mois de décembre afin de favoriser le maintien de l'expertise et une transition plus harmonieuse pour la personne élue. Des consignes vous parviendront par les personnes déléguées.

Sur ce, je vous souhaite bonne lecture et vous dis : À bientôt!

CONSULTATION NÉGOCIATIONS 2020

Eh oui! Il nous faut DÉJÀ préparer la prochaine ronde de négociations nationales! Je vous rappelle que nous avons des représentants aux deux tables de négociation, soit :



- **intersectorielle**, où se discutent les chapitres suivants : salaire, droits parentaux, retraite et disparités régionales;
- **sectorielle**, où se discutent les chapitres et articles en lien avec la profession enseignante (tâche, EHDAA, formation des groupes, etc.).

Avec les personnes déléguées, les membres du Conseil d'administration ont convenu de procéder à une **VASTE CONSULTATION AUPRÈS DE TOUS LES MEMBRES** selon les modalités suivantes :

- Au primaire : lors d'une Assemblée de secteur dont la date sera diffusée par les personnes déléguées);
- Au secondaire : dans chacune des écoles dont la date sera diffusée par les personnes déléguées;
- En formation professionnelle : une rencontre à l'édifice du Royaume dont la date sera diffusée par les personnes déléguées;
- En formation générale aux Adultes : une rencontre au centre dont la date sera diffusée par la personne déléguée.



Soyons-y nombreux!!!



CONCOURS PHOTO



Dans le cadre de la campagne *Prof, ma fierté!*, la fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) invite le personnel enseignant, et toute la population, à participer d'une façon originale, au lancement de cette campagne annuelle : entre le 5 et le 14 octobre 2018, il s'agit de faire parvenir une photo de son visage dont la mimique est celle d'une personne qui en surveille une autre.

Vingt (20) personnes choisies au hasard parmi les personnes participantes recevront chacune une paire de billets pour un spectacle de Pierre Hébert.

Des informations complémentaires seront disponibles à compter du 5 octobre sur la page Facebook de *PROF, MA FIERTÉ!*

Party des Fêtes des Syndicats



QUAND ? Vendredi le 7 décembre

OU ? Club des Retraités Alcan
(3649, rue St-Léandre, Jonquière)

HEURE ? À compter de 20 h.

À SURVEILLER :



PRÉVENTE DE BILLETS

Pour nous joindre :
695-1609

Pour visiter notre site :

www.sedlj.ca





TÂCHE OFFICIELLE



Lundi le 15 octobre, la tâche de tout le personnel enseignant sera officielle. Il importe de prendre toutes les ententes de compensation pour dépassement de la tâche avant de procéder à sa signature.

Un rappel... Pour le secteur Jeunes : le temps reconnu et fait **en dehors de l'horaire** (en soirée, pendant l'heure du dîner, avant le début de la journée, etc.) doit être déduit de l'horaire du 57 h 36 min./cycle. Donc il se peut qu'une personne remette à la direction un horaire totalisant moins que 57 heures 36 min. Par exemple, s'il est reconnu 60 minutes pour le Conseil d'établissement + 45 minutes pour les activités étudiantes en dehors de l'horaire (dîner de Noël, spectacle en soirée, etc.) le total d'heures à placer à l'horaire sera de **55 heures 51 minutes**.

De plus, les heures réalisées en dehors de l'horaire pour les trois (3) rencontres de parents et le temps pour assister aux dix (10) rencontres collectives (assemblée d'école, rencontres cycles/degrés, ou autres) convoquées par la direction est compensable en enlevant du TNP. En effet, la convention prévoit qu'il revient à l'enseignante ou l'enseignant de déterminer les moments de cette compensation de temps pour ce dépassement de tâche.

Pour ce faire, deux choix sont possibles pour compenser ce dépassement de tâche en raison des trois (3) rencontres de parents et des dix (10) rencontres collectives.

1- Accepter la proposition de la direction de placer à l'horaire seulement 8 heures de TNP au lieu de 9 heures ce qui représente un total de 20 heures pour rencontrer les parents et assister aux dix (10) rencontres collectives convoquées. Ainsi avant même de prendre en considération d'autres tâches réalisées en dehors de l'horaire, vous devrez présenter un horaire totalisant 56 heures 36 min au lieu de 57 heures 36 min.

OU

2- Placer 9 heures de TNP et valider auprès de la personne déléguée syndicale la procédure convenue pour informer la direction des semaines ou des journées que vous prévoyez ne pas faire le TNP prévu à l'horaire en compensation des trois (3) rencontres de parents et des dix (10) rencontres collectives. À vous de faire votre choix !

CONCOURS

PRÉPAREZ-VOUS POUR L'HIVER !

VISITEZ LAPERSONNELLE.COM/CONCOURS
POUR DÉCOUVRIR LES DÉTAILS DU CONCOURS 2018 !

La personne désigne La Personnelle assurances générales inc.



Assurance auto, habitation et entreprise

Assureur choisi par la CSQ

Tarifs de groupe. Service unique

Des documents payants... \$\$\$

Pour le personnel enseignant, étant donné que le traitement salarial est établi selon la scolarité et l'**expérience**, il importe de fournir à la Commission scolaire les relevés de notes, expérience de travail, bulletins, certificats, diplômes, brevets et documents officiels ou encore une copie de la demande de ces documents adressée par l'enseignant à l'institution qui les émettra (voir clause 6-3.01).

Pour la reconnaissance des années d'expérience (clause 6-4.08), la Commission scolaire reconnaîtra toutes années d'expérience additionnelles si les documents (provenant de commissions scolaires différentes ou d'établissements reconnus) lui sont soumis **avant le 1^{er} novembre**. Le réajustement de traitement faisant suite à un changement dans les années d'expérience **prendra effet rétroactivement au début de l'année scolaire en cours**.

Signature de contrats

Pour le **secteur primaire**, les signatures de contrats sont en cours à la Commission scolaire.

Concernant les modalités de cette signature, vous avez reçu ou recevrez un courriel pour vous présenter au Centre administratif, au Service des ressources humaines. La personne à contacter est madame Annie Harvey au 418-542-7551, poste 4271.

Pour le **secteur secondaire**, il y aura signature des contrats dans chacun des établissements au secondaire. Les dates ne sont pas encore déterminées. Donc, surveillez votre invitation à vous présenter à l'une ou l'autre de ces séances de signature.

BILLETS MÉDICAUX IMPORTANT

Lorsque vous devez remettre un **certificat médical** pour un dossier d'**invalidité ou de CNESST** pour cause de maladie, de retrait préventif ou d'accident du travail, vous devez l'acheminer *directement à la Commission scolaire* sous enveloppe cachetée à l'attention de **Mme Christine Girard** et aviser votre direction de votre absence.

Prenez note qu'en cas d'absence pour maladie, le billet médical doit indiquer obligatoirement **LE DIAGNOSTIC ET LA DURÉE DE VOTRE ABSENCE**. Un billet comportant une indication **absence pour raison médicale** ne constitue aucunement un diagnostic au sens de la convention collective.

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Pour celles et ceux qui pensent prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années, l'AREQ, en collaboration avec la CSQ, offre **une même session de préparation à la retraite à deux reprises cette année** :

À SAINT-FÉLICIEN

Vendredi 12 octobre 2018 (soirée) et samedi 13 octobre 2018 (journée)

À CHICOUTIMI

Vendredi 12 avril (soirée) et samedi 13 avril 2019 (journée)

Le syndicat défrayera les coûts d'inscription et le dîner pour les membres ainsi que pour la conjointe ou le conjoint.

Si vous êtes intéressé (e) par l'une ou l'autre de session, vous n'avez qu'à communiquer avec Carolyne, au 418-695-1609, qui procédera à votre inscription.